



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉS - PÔLE PATRIMOINE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-879

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par le GROUPE GINGER sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou
engins à deux roues rue Saint Laurent à l'occasion de travaux pour la
réalisation de trois forages verticaux,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 04 décembre
2025 au 05 décembre 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux
roues s'effectuera par chaussée rétrécie du 04 décembre 2025 au 05
décembre 2025 :

- Rue Saint Laurent sur la partie comprise entre
la rue des Bouchers et l'avenue Georges
Clémenceau, au droit des travaux.

**Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le GROUPE
GINGER.**

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal